



Veux divorcer mon mari est avec moi seulement pour papiers

Par **anhi**, le **05/11/2010 à 13:24**

Bonjour, rnje suis marié depuis le 230806 avec un tunisien il et arrivé en france le 110810. rnje souhaite me séparé de lui car il ma clairement dit qu'il était avec moi pour les papié. j'ai un enfant de 5mois avec lui. et lui et déterminé a rester quoi qu'il en soit je lui et demandé de quitté le logement mais il refuse. rnil n'a pas encor eu sa carte de 10ans il a un recepisé je souhaite qu'il retourne en tunisie, es ce que c'est possible. je vous remerci d'avance de me répondre.

Par **mimi493**, le **05/11/2010 à 13:38**

Vous quittez le logement et vous avisez la préfecture que la vie commune est rompue.

Par **anhi**, le **05/11/2010 à 14:48**

slt mimi merci pour ta réponse j'ai dja quitté le domicile sa fait 1semaineque je suis chez ma mère. Quesque je doit dire a la prefecture?????

Par **Clara**, le **05/11/2010 à 14:57**

Il faut dire à la prefecture QUE LA VIE COMMUNE EST ROMPUE AVEC VOTRE MARI

Par **anhi**, le **05/11/2010 à 15:01**

merci clara mais la suite c'est quoi quel sera leur decision tu le c'est???

Par **Clara**, le **05/11/2010 à 15:07**

Je ne sais pas ce qui peut lui arriver, attendez que Mimi repasse par là

Par **mimi493**, le **05/11/2010 à 15:11**

Allez voir un avocat, faites la demande de divorcernrnPour la préfecture, avisez-les de la rupture de la vie commune, de votre intention de demander le divorce le plus vite possible.rnEnsuite, le Préfet prendra la décision qu'il veut.

Par **anhi**, le **05/11/2010 à 15:16**

ok les filles merci beaucoup de m'avoir répondu.

Par **Clara**, le **05/11/2010 à 15:18**

Bah ! De rien, bon courage pour la suite surtout, mieux vaut s'en rendre compte maintenant que plus tard, les degats seront moindres

Par **aicha29**, le **06/11/2010 à 22:43**

Bonjour,rnrnJ'ai demandé le divorce, mon mari qui est en situation irrégulière car je ne l'ai pas accompagné pour le renouvellement de sa carte vpf refuse le divorce, et me fait du chantage, il me dit que le divorce peut durer des années, et il me dit de l'accompagner juste une dernière fois pour sa carte vfp d'un an, sachant que là je ne vis pas avec, lui il est hébergé, je le soupçonne de mariage gris mais j'ai pas la certitude en tout cas, il accepte le divorce si je l'accompagne pour lui renouveler son titre d'un an.rnIl est en France depuis 1996, en octobre 2011 ça fera 15ans, et il m'a dit qu'il sera régularisé automatiquement.rnrnJe ne veux pas mentir sur la vie commune, elle n'existe pas, lui il veut louer pour qu'on ait nos 2noms en commun. J'ai averti la préf, de la non existence de vie commune, en envoyant une attestation de mon avocat qui a indiqué que la procédure est en cours et que le motif du divorce c'est

absence de vie commune depuis le mariage. Sachant qu'il m'a manipulé depuis le début.
Que me conseillez vous de faire? a t il raison de dire que ce divorce sera une galère sans fin pour moi?
Il me dit que dès qu'il a son titre d'un an, il acceptera la divorce. Si je refuse, il me menacera, je sais pas comment j'ai fait pour tomber sur une merde pareille!

Par **Clara**, le **06/11/2010** à **23:09**

Bonsoir, vu le motif de votre demande de divorce, ils vont comprendre pourquoi il le refuse. Maintenant, la préfecture est au courant de votre intention de divorcer pour le motif que vous n'avez jamais eu de vie commune depuis le mariage, et que vous avez un gros doute sur ses intentions premières lorsqu'il vous a épousé. La machine est en route, après, pour le temps que ça prendra, tout dépend de l'encombrement des tribunaux. Ne cédez pas à son chantage, s'il a réussi à rester sur le sol français autant d'années auparavant, il saura bien se débrouiller tout seul maintenant. Vous vous mettiez en tort en acceptant de rester avec lui pour qu'il ait ses papiers contre le divorce.

Par **aicha29**, le **07/11/2010** à **00:03**

Bonsoir
Il m'a dit qu'il n'a jamais été en situation irrégulière et qu'en 2007 il avait son dossier en cours en préfecture concernant un changement de statut salarié, non s'est marié avec un récépissé de titre de séjour étudiant, c'est moi qui lui a payé les inscriptions à l'école et quelques mois après il a obtenu son titre de séjour étudiant et après la mairie, il a attendu quelques mois pour demander la carte vpf.
Justement, il me dit qu'il aurait voulu les papiers, il aurait de suite effectué la demande de carte vpf, sachant qu'il avait la carte étudiant qui expirait en juillet ou juin 2008, et à l'époque y avait pas de logement, donc la demande de carte vpf n'était pas possible.

Par **Clara**, le **07/11/2010** à **00:19**

Mais bien sûr qu'il les veut ses papiers et on peut le comprendre, mais s'il avait pu les avoir, il aurait fait le nécessaire, peut-être l'a-t-il fait et que ça lui a été refusé.
Il a besoin de vous comme d'une béquille, mais bon ce n'est pas ça la base d'un mariage. Il aurait été plus intelligent s'il vous avait dit qu'il refusait le mariage parce qu'il vous aimait et ne voulait pas vous perdre. Comme vous dites, qu'est-ce qui vous prouve qu'il va enfin vous lâcher après avoir eu sa carte d'un an. Rien ! Il ne vous lâchera pas jusqu'à ce qu'il ait atteint ses 15 ans et je ne sais même pas s'il pourra l'avoir car je n'y connais rien en papier des étrangers.

Par **aicha29**, le **07/11/2010** à **00:26**

Si il me lâchera ce con, il s'en fou de moi, il m'a menacé, je vous raconte pas.
Il aurait pu depuis le début du mariage, avec sa carte vpf décrocher un emploi, mais il n'a jamais cherché, il pensait être tranquille.
Je sais que je suis pas coupable, il aurait pu travailler avec cette

carte vpf, et se stabiliser, j'aurai demandé le divorce, il n'aurait en aucun cas chercher à me retenir.

Par **Clara**, le **07/11/2010** à **00:32**

De toutes les façons, il ne peut rien contre vous. Il n'a aucun droit sur vous. Libérez vous de ce fardeau, il n'avait qu'à jouer la carte de la franchise dès le départ et vous auriez pu au moins décider librement de ce que vous vouliez entreprendre avec lui ou non. Il vous l'a fait à l'envers, faite lui à l'endroit et qu'il en cherche une autre.rnrnSurtout que vous me dites qu'il ne travaille pas, et sachant qu'en France le couple est solidaire, il serait en droit de vous demander de le nourrir s'il n'a pas de ressource ! La totale...

Par **aicha29**, le **07/11/2010** à **00:41**

Justement, moi je cherche à travailler, et oui je me suis mariée car il m'a dit qu'il allait travailler (genre pour le couple) et là il me dit toi aussi tu dois travailler, tu as fait koi depuis le début, le monde à l'envers, quel intérêt pour moi de me marier vite si c'est pour m'entendre dire ça!rnrnJustement, il me dit qu'il ne s'est pas marié pour les papiers, mais tout laisse à croire le contraire!!

Par **Clara**, le **07/11/2010** à **01:00**

Essayez d'avoir une vraie conversation sur votre mariage et sur ses raisons. Vous verrez bien s'il s'est marié avec vous pour les papiers ou parce qu'il avait de vraies affinités avec vous. Si ça fait si longtemps qu'il est en France, j'imagine qu'il aurait pu avoir d'autres opportunités de se marier avant. Alors pourquoi avec vous et pas une autre. Moi, dans vos écrits, je sens une grande déception, et il ne peut pas y avoir de déception si à la base il n'y avait pas de sentiments. J'ai vu sur un autre poste que vous seriez prête à vous démenier pour qu'il ait ses papiers, on ne fait pas ça pour son ennemi.rnrnSoyez honnête avec lui, passez au dessus de votre amour propre et parlez lui des sentiments que vous aviez pour lui au moment du mariage. Demandez lui qu'elles étaient les siens. Pourquoi ne vivez vous toujours pas ensemble, parce que c'est pas la meilleure façon pour que des sentiments s'épanouissent.rnS'il y a eu des sentiments, ils sont en train de devenir de la rancune. Un mariage, c'est vivre ensemble, s'aimer, se construire, avoir des enfants, un avenir.rnrnQue voulez vous vraiment au fond de votre cœur, une vraie vie maritale avec lui ou bien divorcer et faire comme si rien ne s'était passé entre vous. C'est pas rien un mariage, c'est un duo, là vous faites maison à part, rien qui fait que vous puissiez vous rapprocher. Le matin vous vous réveillez en vous disant que vous avez un mari qui n'est pas à vos côtés, ça doit pas être facile à vivre tous les jours et idem pour lui

Par **aicha29**, le **07/11/2010** à **01:08**

Justement, je demande le divorce car il y a eu trop de galère et d'embrouille avec lui, et oui moi je l'aimais, sinon je ne serais pas mariée avec lui.rnrnJe lui ai posé 1000fois la question sur le pk de ce mariage rapide, il me réponds car il me trouvait sincère, et justement, il a peut être pas trouvé une fille comme moi prête à se marier.rnrnmoi il m'a pas dit de suite qu'il avait des papiers provisoires, il est de Paris à la base et moi du Nord.rnrnil est sorti et même vécu avec une fille de souche française, ce qui me semble bizarre c'est pk ne pas être marié avec elle, peut être qu'elle ne voulait pas, mais lui m'a dit qu'il ne se marie pas avec une française.rnrnEnsuite il a été marié religieusement, relation qui n'a pas abouti.rnrnEt si il m'a dit qu'il a demandé à plusieurs filles le mariage, chose qui m'a surpris, mais il m'a dit qu'il cherchait à se marier, à se stabiliser.rnrnMon problème c'est qu'il n'a pas respecté ce qu'il devait faire, car pk se marier avec une personne qui n'a pas de situation, il m'a dit avec ce mariage, il pourra travailler ect.. il ne sait jamais conduit comme un mari.rnrnEt j'ai vécu avec lui, une sorte de coloc dans un 18m² je l'ai supporté, je pense qu'il aurait pu vivre comme ça pendant des années, bref, il me parle mal des fois.rnrnJ'ai pas confiance en lui, en plus, je cherche à l'aider surtout pour ne pas à me sentir obligé de mentir sur une fausse vie commune, et il me fait peur par ses menaces, non je l'aime plus.

Par **Clara**, le **07/11/2010** à **01:21**

Ben, effectivement, il ne vous reste plus que le divorce ! Remarquez qu'il a été honnête en vous disant qu'il avait déjà demandé à plusieurs filles de se marier ! Finalement, votre sincérité ne vous aura pas servi. Mais ne vous faites pas de mauvais sang pour ses papiers, vous ne lui êtes redevable en rien, c'est un grand garçon, qu'il se débrouille. A la limite, vous pouvez toujours lui communiquer les façons de faire pour essayer de les avoir, mais apparemment il en sait pas mal sur le sujet. Il pense que le fait d'être marié avec vous peut les lui faire avoir, mais la vraie situation de votre couple est désormais entre les mains de la préfecture, donc difficile de faire marche arrière et d'inventer n'importe quoi aujourd'hui qui se retournerait contre vous.rnCe coup ci, je vous dis bonne nuit

Par **aicha29**, le **07/11/2010** à **01:28**

je lui ai dit de voir une association des sans papiers, là y a une personne sur le forum qui peut traiter son dossier, il est juriste, mais il faut payer.rnrnBref, on verra bien, je pense qu'il m'utilise et il me teste si je vais céder.rnrnPk il me dit qu'il retournera au Maroc? je pense qu'il ne retournera jamais labas, puisque depuis le début, il me dit qu'il va repartir. Il m'a même dit qu'il peut faire un coup contre moi pour que j'aille en prison, vous voyez il me tient par la peur, si ce n'est pas une racaille ça??

Par **nad21**, le **23/08/2013** à **16:14**

Bonjour à tousrnMoi je me suis marié avec un tunisien en septembre 2011 il est arrivé en France en décembre 2012. Déjà le 1er mois qu'il est arrivé il m'a fait la misère, il buvait beaucoup, agressif. Il m'interdisait de voir ma famille et amies. Je savais qu'à ce moment là que j'avais fait une grosse bêtise en me mariant avec lui. J'ai quitté le domicile le 1er janvier 2013

et j'ai demandé le divorce. A partir de là ça a été l'enfer des menaces de mort envers moi et ma famille provoque mes frères j'ai porté plainte plusieurs fois. Il a une carte de séjour de 1 an qui se termine le 19 décembre 2013. Il me menace m'insulte de tout les noms, il veut que j'aille avec lui à la préfecture en octobre pour son renouvellement mais j'ai refusé. J'ai averti la préfecture et j'ai envoyé les plaintes aussi. j'ai une ordonnance de protection il n'a pas le droit de m'approcher mais il la respecte pas. Mon frère c'est battu avec lui car il en pouvait plus depuis janvier il nous cherche. Et à cause de lui mon frère va passer au tribunal et lui aussi car il est venu chez ma mère alors qu'il n'avait pas le droit. SVP est-ce qu'il y a des personnes dans mon cas et comment vous vous en êtes sorti. Merci

Par **sheryne77**, le **26/08/2013** à **05:55**

bonjour je suis dans la même situation en plus c'est mon cousin il ne faut pas montrer votre peur vous avez déjà fait le nécessaire je vous conseille d'écrire directement au procureur de la république du tribunal de grande instance pour menace de mort répétée et chantage sous conditions donnez les dates et les faits chronologiquement avec preuves à l'appui car les plaintes au commissariat s'avèrent plus longues en plus il n'a pas une grande ancienneté en France et il perturbe l'ordre public il y a déjà une mesure d'éloignement pas de vie commune il n'a pas de carte mais sûrement une oqtf. travaillez-vous t-il ? vous pouvez aussi faire une situation directe il faut saisir le procureur essayez de vous faire aider à la maison du droit ou de la justice selon votre lieu d'habitat vous souhaitant bon courage et ne vous laissez pas impressionner la vraie force ne réside pas dans les muscles mais dans le caractère et l'intelligence d'agir nos conseils relèvent seulement des recherches que j'ai effectuées pour moi même j'invite les bénévoles à réagir aussi avec toute ma reconnaissance et merci

Par **sheryne77**, le **26/08/2013** à **06:50**

bonjour nad21 et les bénévoles pourriez-vous me dire quelles sont les preuves demandées pour les menaces et sur quelle base avez-vous obtenu la mesure d'éloignement moi j'ai du mal à réunir les preuves de menaces et chantages car c'est plus verbales et pression familiale il sont très malin et aidés par certaines associations peu scrupuleuses le mien profite de toutes les failles et m'interpelle quand je suis seul au point que je me terre chez moi je souffrais de phobie et là c'est pire maintenant bientôt et merci les réponses des autres personnes sont attendues et bienvenues merci

Par **sheryne77**, le **27/08/2013** à **12:54**

bonjour svp nad21 dites-moi ce qu'il vous a demandé comme papier pour la mesure d'éloignement répondez-moi svp si ça ne vous dérange pas bien entendu avec mes remerciements anticipés

Par **nad21**, le **29/10/2013** à **11:14**

Bjr Sheryne dsl pour ce retard, j ai donné a mon avocat les plaintes de menace de mort et elle a fait la demande au tribunal pour qu il rentre plus en contact avec moi. Si tu veux d autre renseignement n hesite pas bon courage a toi et inchallah tout sera fini.

Par **sheryne77**, le **29/10/2013** à **14:46**

bonjour nad21rnrnmerci pour ta reponse dans qu elle cadre ton avocat a fait cette demande es ce a la conciliation?rnrnmoi j ai demandé a mon avocat il ma dit c est tro tard c était avant la demande de divorcernmais le procureur après ma dernière plainte au commissariat il ma donné un rdv a l unité médico/judiciare et le psychologue va faire un rapport au procureur il mont dit quil vont convoqué mon mari et sa fait depuis le19/10/2013que jai passé la consultation rnmaintenant jattendrnm merci encore si tu as dautres détail sur la procédure comment sa marche sa ma soulagerairnm merci à tous les bénévoles

Par **nad21**, le **29/10/2013** à **19:31**

J'ai fait la demande pendant le divorce et mon avocate la transmis au tribunal a la greffière. C'était avant de passé en conciliation. Je tiens a te dire que j'ai payé 500e. Et tu passé en conciliation ? Moi oui mais lui a refusé donc maintenant j'attends que ça soit prononcé.

Par **sheryne77**, le **30/10/2013** à **20:30**

bonjour nadrnrnje suis passée en conciliation le vendredi25/10/13 il a dit qil ne veut pas divorcer et mi je demande le divorce rnle juge a dit le29/11/13il rend le jugement de non conciliation et m autorise à assigner pur le divrce rnc était tré vite jai oublié de parler du chantage car il à dit si j annule ce que jai dit au pref il me signe le divorce rnil lui ont refusé la carte de 10ans et a fait le recours et l appel au tribunal administratif et cé refusée vpvf et la il a fait changement de statut pour salarié il est soutenu par le patron de grande surface il fait employer de rayonrnjespère que sera refusé car il a dit sil reste il fera tout pour me rendre folle et si il na pas de titre il me tue et il sen fou de la prison cest pour sa que jai porté plainte et il va être convoqué au commissariatrnespérant que sa aboutisse car cé trop facile d abuser des gens et changer de statut ce nest pas normalernbon courage à toi rnet ti sa en est ou les demarche de ton mari?rnm merci

Par **nad21**, le **31/10/2013** à **13:55**

Alors moi je suis passé en non conciliation lui a refusé le divorce biensur pour ses papiers. Il a une carte de séjours de 1ans qui se termine le 19 décembre 2013. Il a dû aller a la préfecture pour son renouvellement. Ya que 1 ans de vie commune j'espère qu'il vont pas la renouvelle car il bosse. On m'a dis qu'il fallait 3ans de vie commune pour renouvelaient sa carte. Franchement il nous tuera pour qu'ils ai leurs papiers. Courage dieu est grand.

Par **sheryne77**, le **01/11/2013 à 21:20**

bonjour nadrnc est très dure d'être utilisé à des fins matériels j'en suis malade pour le renouvellement cela dépend de la nationalité de ton conjoint ça dépend des accords bilatéraux des deux pays par d'autre cela relève du droit commun il est dou ton mari? nas tu la nationalité française ou non? TTES ces données sont prises en compte en plus ya eu des violence à ton encontre c'est très défavorable n'importe quoi ne faut pas cessé d'alerter la prefecture et demander qu'il fnt justice et rappeler qu'il essaye de détourner la législation française en changeant de statut bon courage et j'espère que notre souffrance n'est pas inutile donne moi de tes nouvelles moi j'attends qu'il le convoque au commissariat car j'ai été vu par la l'unité médico/judiciaire et le doc va envoyer son rapport au procureur qui décidera bientôt souhaitant une bonne fin à tout les gens qui demande leur droit honnêtement merci à tous les bénévoles

Par **nad21**, le **02/11/2013 à 12:33**

Bjr, lui est tunisien moi j'ai la nationalité française. J'espère que tt nos problèmes seront bientôt terminés. Il ne faut pas avoir peur de c'est mec qu'il nous utilise que pour leurs intérêts. Bon courage à toi et tiens au jus.

Par **nad21**, le **29/01/2014 à 16:23**

Bjr je voudrais savoir comment faire pour savoir si il a eu son renouvellement de sa carte de séjour. Ça fait 1 an que j'attends d'être divorcé vu qu'il refuse le divorce. Ça carte devez ce terminé le 19/12/13 et il y a eu qu'une année de vie commune.

Par **nad21**, le **11/02/2014 à 19:14**

Bjr je voudrais savoir comment faire pour savoir si il a eu son renouvellement de sa carte de séjour. Ça fait 1 an que j'attends d'être divorcé vu qu'il refuse le divorce. Ça carte devez ce terminé le 19/12/13 et il y a eu qu'une année de vie commune.

Par **yuristum**, le **19/08/2014 à 17:01**

bonjour, mariage gris = demande d'annulation du mariage, pas un divorce. pour annuler un mariage, il faut l'assistance d'un avocat et écrire au procureur sous forme de plainte...vous remontez votre histoire, vos soupçons, pièces à l'appui cela peut être long mais au moins tous les avantages nés du mariage disparaissent rétroactivement, alors qu'un divorce c'est accepté le fait que le mariage ait existé...

Par **aguesseau**, le **19/08/2014 à 18:49**

yuristum, nce que vous écrivez est vrai dans l'absolu, mais l'annulation d'un mariage est très compliquée et répond à des conditions très strictes énumérées limitativement par le code civil (article 146 et 180). nselon l'article 180 du code civil, les causes d'annulation sont: n- consentement non libre des 2 époux ou d'un seul. n- l'exercice d'une contrainte y compris morale (par les parents). n- erreur dans la personne ou sur les qualités essentielles de la personne. n n n un des arguments fréquemment utilisé pour l'annulation c'est de prouver le défaut d'intention matrimoniale. n n n cdt

Par **yuristum**, le **19/08/2014 à 20:39**

bonsoir, n n n mariage gris : n n n je constate que l'intention de mon époux était viciée, son but unique : acquérir des avantages administratifs , il y a donc erreur sur la personne. n n n le consentement n'est pas libre mais motivé par une contrepartie "cachée" au conjoint, laquelle est acquise frauduleusement (mariage gris/blanc = fraude à la loi) n n n l'annulation est donc un fondement juridique possible , à condition que le mariage soit vraiment gris, et qu'il n'y pas juste envie de vengeance, l'examen des faits seuls permet de déterminer cela...